

**DECISION DU PRESIDENT PRISE  
PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

**N°2023/31**

**Annule et remplace la décision N°2023/21**

**Objet : « Des enfants et des arbres »**

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 05/04/2023 validant la programmation pour l'année 2023,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « Des enfants et des arbres » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Plants	2 499.75	Région Auvergne Rhône Alpes	4 882.40
Signalétique	2 382.65		
<b>TOTAL</b>	<b>4 882.40</b>	<b>Total</b>	<b>4 882.40</b>

**Article 2**

Le conseil régional Auvergne Rhône Alpes sera sollicité en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 31/05/2023

Pour copie conforme

Le Président  
**Dominique ESCARON**

